

2019-11-A

ACCEPTATION

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PRÉSENTATION ET ATELIER AVEC LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Les quatre étudiants au deuxième cycle en environnement de l'Université de Sherbrooke, Maryse Bélanger, Camille Brisson-Mercure, Marika Brière et Dimitri Richemond, présentent l'avancement du projet de politique de développement durable et son plan d'action.

Ils expliquent avoir repris la mission et la vision 2025 provenant du PUD adopté en 2017 ainsi que les principes directeurs du développement durable (durabilité forte) et les 16 principes de la Loi sur le développement durable du Québec (L.R.Q, c.D-8.1.1). En effet, l'exercice étant récent et ayant fait l'objet de plusieurs consultations, ces éléments sont toujours pertinents et constituent une base solide sur laquelle la politique peut être élaborée.

La notion de « transition écologique » est ajoutée aux principes directeurs. La « transition écologique » permet d'ajouter une notion plus contemporaine du cheminement conceptuel qu'est le concept de durabilité et son application dans notre modèle économique et social. Plusieurs volets interdépendants sont impliqués, notamment la transition agroalimentaire (bio et locale), la transition industrielle (production locale de biens réparables et recyclables), la valorisation des biens et services écologiques et la préservation de la biodiversité.

L'équipe suggère l'adoption de sept (7) grands axes permettant de circonscrire les décisions liées aux activités de la ville, à savoir :

1. Un territoire à aménager et à valoriser de façon durable et intégrée;
2. Une utilisation responsable des ressources naturelles;
3. Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations;
4. Une économie responsable, dynamique et créative;
5. Une mobilité intégrée à prioriser sur le territoire;
6. Un milieu de vie sécuritaire et viable à préserver et à valoriser;
7. Une administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté.

Lorsque le projet de politique et son plan d'action seront complétés et adoptés, il est recommandé de créer un comité de pilotage impliquant au moins un employé par département. L'objectif de ce comité est d'assurer l'application et le suivi du plan d'action.

S'ensuit un atelier permettant de recueillir un maximum d'idées et de pistes de réflexion pour l'élaboration de la politique et du plan d'action. Les membres sont appelés à se prononcer sur l'offre soumise, les concepts identifiés et les axes proposés. Ils sont également interpellés à identifier les éléments essentiels et prioritaires qu'ils souhaitent voir adresser dans le projet de politique de développement durable et son plan d'action.

Les idées et considérations sont dûment répertoriées par les étudiants qui sont appelés à retravailler les deux premiers axes pour en faire un seul. De nombreuses pistes sont identifiées. L'atelier se termine vers 21 h afin de permettre aux étudiants de prendre l'autobus qui les ramènera au métro Longueuil.

2019-02-R

RECOMMANDATION

VILLE AMIE DES MONARQUES

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

ATTENDU QUE, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

ATTENDU QUE l'initiative « Ville amie des monarques » a été lancée en 2015 aux États-Unis par l'ONG Fédération nationale pour la faune (National Wildlife Federation) et a pris son envol au Mexique et au Canada grâce aux efforts de la Commission de coopération environnementale;

ATTENDU QU'à ce jour, plus de 435 maires et leaders municipaux aux États-Unis se sont engagés à participer à la sauvegarde du monarque;

ATTENDU QUE l'initiative a fait son apparition en juin 2017 au Québec. Depuis, 40 municipalités ont été désignées « Ville amie des monarques »;

ATTENDU QUE la Fondation David Suzuki souhaite engager un nombre grandissant de municipalités dans ce projet afin de protéger l'habitat de ce papillon tout au long de son corridor de migration;

ATTENDU QUE le guide des meilleures pratiques pour les dirigeants municipaux intitulé « La conservation du papillon monarque en milieu urbain au Canada » conçu par Garden For Wildlife et la Fondation David Suzuki présente 24 mesures permettant de passer à l'action, notamment la publication d'une déclaration au conseil municipal, le lancement d'une campagne de communication pour les citoyens, la révision des programmes de tonte de pelouse dans les parcs et espaces publics et l'organisation d'une distribution gratuite d'asclépiade et de plantes;

ATTENDU QUE pour être certifiée « Ville amie des monarques », la ville doit réaliser au moins 3 des 24 mesures proposées dans le guide mentionné précédemment dans l'année suivant la signature de l'engagement, dont au moins une faisant partie de la section « Jardins de démonstration et autres activités »;

ATTENDU QU'à l'initiative de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire (ACMSH) et grâce à la collaboration de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et du Centre de la nature du mont Saint-Hilaire, plus de 350 asclépiades ont été plantées au Parc de conservation Savoy en 2017;

ATTENDU QUE l'asclépiade est une plante qu'on reconnaît à ses gousses remplies de fibres douces qui peuvent être utilisées comme isolant pour des vêtements. C'est aussi la seule nourriture des chenilles du papillon monarque;

ATTENDU QUE l'asclépiade peut être source de nuisance pour les agriculteurs, étant donné la propension que la plante possède à s'étendre naturellement;

Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;

QUE les actions entreprises par la Ville prennent en compte les particularités de l'asclépiade et sa propagation en milieu agricole;

QUE le maire de Mont-Saint-Hilaire signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques et devienne « Ville amie des monarques »;

QUE cet événement fasse l'objet de communications appropriées signifiant le début de l'engagement de la Ville comme amie des monarques.

2019-12-A

ACCEPTATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

Il est unanimement recommandé

QUE l'assemblée soit levée vers 21 h 40.

François Therriault, secrétaire

Émile Grenon Gilbert, président